SERRES & CHAUFFAGE. Spéc. Calorifère, à Blanchin. Tél. 10, Templeuve. 632-1

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — **Cercle Orphéonique Les Ks.** — Mardi 1er juin, à 19 h., répétition partielle des ténors et barytons; mercredi 2 juin, à 19 h., répétition partielle des tenors et des ténors.

— **Syndicat des Ouvriers Peaux de Roubaix et environs.** — **Réunion pour toutes les catégories**, jeudi prochain, 3 juin, à 19 h. 30, au siège, boulevard de Belfort, 75.

— **Concordia-Harmonie.** — Répétition demain mercredi, à 20 h. Étude du programme du concert qui sera donné dimanche prochain, au Parc Barbieux.

SOUVENT IMITÉ — JAMAIS ÉGALÉ
La vraie toujours croissante du talon caoutchouc WOOD MILNE, provoquant de nombreuses imitations inférieures, assurez-vous bien que les mots WOOD MILNE sont imprimés sur chaque talon, pour obtenir la vraie marque.
Gros : Tiberghien, 8, pl. Notre-Dame, Rx. 2926

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godart

Bris de clôture. Outrages. Violences à agents et arrêts. — Le nommé Emile Herr, journalier, à Lille, en état d'ivresse, a refusé d'obtempérer aux injonctions des agents qui l'avaient invité à quitter un estaminet de la rue des Vieux-Murs. Il causa deux arrêtants blessés des agents et les menaça même d'un couteau à cran d'arrêt. 2 mois de prison et 5 fr. pour ivresse, 4 jours d'arrêt. 2 mois de prison et 5 fr. pour ivresse.

Vols. — Les deux frères Jules Buyck, 21 ans et Georges, 23 ans, qui s'étaient rendus à la frontière pour tenter d'en barrer volée à l'usine où ils travaillaient. Le prévenu a été à 15 fr. chacun deux mois de prison.

— La nommée Suzanne Dervin, 17 ans, née à Roubaix, domiciliée à Roubaix, a dérobé chez son amie, le 13 avril dernier une montre et une alliance en or. Elle alla porter le tout chez une brocanteuse, Marie Sanhès qui lui en donna six francs. La prévenue reçoit 25 fr. d'amende, et la jeune voleuse 3 mois de prison, mitigés par le sursis.

— Arthur Deryckx, 38 ans, sujet belge, journalier à Armentières, récidive, quinze jours de prison pour ramassage de bouillies d'obus et de deux serrures trouvées dans les décombres.

Vol et Recel. — Le 20 mars dernier, un [illegible] M. Delmotte, venait pour affaire à Lille, le portefeuille garni de billets. Il s'enivra et fut ramassé ivre-mort par deux agents dans la rue Saint-Nicolas. Conduit au poste, il constata le deux heures disparition de son argent, une somme importante de 24.000 francs. Une somme de 8.000 fr. fut retrouvée dissimulée dans le plancher d'une chambre pour ramassage de bouillies d'obus et de deux serrures trouvées dans les décombres.

Vol et Recel. — Le 20 mars dernier, un [illegible] M. Delmotte, venait pour affaire à Lille, le portefeuille garni de billets. Il s'enivra et fut ramassé ivre-mort par deux agents dans la rue Saint-Nicolas. Conduit au poste, il constata le deux heures disparition de son argent, une somme importante de 24.000 francs. Une somme de 8.000 fr. fut retrouvée dissimulée dans le plancher d'une chambre pour ramassage de bouillies d'obus et de deux serrures trouvées dans les décombres.

Vol. — Un nommé Emile Herr, journalier, à Lille, en état d'ivresse, a refusé d'obtempérer aux injonctions des agents qui l'avaient invité à quitter un estaminet de la rue des Vieux-Murs. Il causa deux arrêtants blessés des agents et les menaça même d'un couteau à cran d'arrêt. 2 mois de prison et 5 fr. pour ivresse.

Vols. — Les deux frères Jules Buyck, 21 ans et Georges, 23 ans, qui s'étaient rendus à la frontière pour tenter d'en barrer volée à l'usine où ils travaillaient. Le prévenu a été à 15 fr. chacun deux mois de prison.

— La nommée Suzanne Dervin, 17 ans, née à Roubaix, domiciliée à Roubaix, a dérobé chez son amie, le 13 avril dernier une montre et une alliance en or. Elle alla porter le tout chez une brocanteuse, Marie Sanhès qui lui en donna six francs. La prévenue reçoit 25 fr. d'amende, et la jeune voleuse 3 mois de prison, mitigés par le sursis.

— Arthur Deryckx, 38 ans, sujet belge, journalier à Armentières, récidive, quinze jours de prison pour ramassage de bouillies d'obus et de deux serrures trouvées dans les décombres.

Vol et Recel. — Le 20 mars dernier, un [illegible] M. Delmotte, venait pour affaire à Lille, le portefeuille garni de billets. Il s'enivra et fut ramassé ivre-mort par deux agents dans la rue Saint-Nicolas. Conduit au poste, il constata le deux heures disparition de son argent, une somme importante de 24.000 francs. Une somme de 8.000 fr. fut retrouvée dissimulée dans le plancher d'une chambre